206 millions d’euros supplémentaires pour l’agriculture et le développement rural pour 2021-2022



Thematique

Agriculture, Forêt, Filière équine

Type d'actualité

La Commission européenne a approuvé la révision des programmes de développement rural (PDR) pour 2021-2022. La Normandie est l'une des 1ères Régions françaises à obtenir cette validation pour la période de transition.

La programmation actuelle est prolongée de deux années car la nouvelle politique agricole commune (PAC) au travers de plans stratégiques nationaux (PSN) entrera en vigueur en 2023. La révision présentée à la Commission européenne en mars a pour objectif de permettre la mise en œuvre de ces deux années de transition 2021 et 2022 et porte sur des ajustements des dispositifs actuels et l'affectation des crédits pour cette période.

Pour les deux années de transition, les deux programmes de développement rural (PDR) sont abondés à la fois par les tranches 2021 et 2022 du cadre financier pluriannuel 2021-2027, par les crédits du plan de relance européen spécialement affectés au FEADER et par ceux issus du transfert du pilier 1 vers le pilier 2 de la PAC. **Pour 2021 - 2022, le total des fonds FEADER s'élève à 206 millions €, soit une augmentation de près de 50% par rapport aux maquettes 2014-2020.**

Ces crédits ont été affectés pour réabonder la quasi-totalité des dispositifs des PDR, en tenant compte du rythme actuel de programmation et de la volonté de la Région de dynamiser certains dispositifs – Agriculture Normande Performante et conversion à l'Agriculture Biologique -, afin d'accompagner la relance dans le contexte de la crise Covid et la transition vers des systèmes plus résilients. Les PDR révisés respectent, et vont même au-delà, des demandes européennes de consacrer une part importante des fonds à l'environnement, au climat et au développement rural.

La révision des dispositifs a été réalisée en concertation avec les acteurs agricoles pour prendre en compte les demandes des filières en raison de la crise et l' ensemble des parties prenantes (professionnels forestiers , de la filière équine , acteurs des GAL …..)